

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 avril 2022 - Délibération n° BC2022/04/02

**Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION POUR LA COLLECTE DES HUILES USAGEES.**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 avril 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** COTICHE Thierry - GAILLARD Thierry et GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	5	5			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
5	-	-	-	-	-

Vu la convention initiale en date du 29/06/2016,

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est engagée avec la société SAS PICOTY CENTRE ENERGIES SERVICE pour la collecte, le stockage et le transport des huiles usagées jusqu'au point de traitement.

M. Le Président propose au Bureau communautaire d'autoriser, par avenant, les modifications suivantes à la convention initiale :

- Mise à jour de l'identité du détenteur avec les coordonnées de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.
- Intégration d'un article relatif au « Temps d'intervention et collecte dans des futs de 200L ».
- Modification de l'annexe « lieux de collecte concernés ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Autorise M. Le Président à signer un avenant à la convention des huiles usagées pour prendre en compte les modifications précitées.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

